

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT TROIS Le 16 Février à 19h30

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 09 février 2023

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, M CRUZILLE Michel, M FAYOLLE Jean, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, Mme PEYRARD Emilie, M DESBENOIT Bernard, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 40

Excusés : Mme GASDON Christine (remplacée par M CRUZILLE Michel), M MEUNIER Gérard, Mme URBAIN Sandrine, M VIODRIN Jérôme (remplacé par Mme Emilie PEYRARD), M LE PAGE Clément (remplacé M DESBENOIT Bernard), Mme CALLSEN Marie-Christine, M PALLUET Dominique, Mme LARDET Anne Sophie.

Pouvoirs : M MEUNIER Gérard à M FAYOLLE Jean, Mme URBAIN Sandrine à M HERTZOG Etienne, Mme CALLSEN Marie-Christine à M CHENAUD Fabrice, M PALLUET Dominique à Mme DUGELET Isabelle,

Election d'un secrétaire de séance : M MATRAY Jean Luc (Belmont de la Loire)

N°2023/N°016

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION CFE, TFNB, TFB ET TH POUR 2023

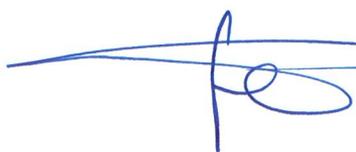
A la suite de la présentation du volet fiscal qui clôture le rapport d'orientation budgétaire, et suite aux échanges entre les membres du Conseil Communautaire, M. le Président demande aux conseillers communautaires de se positionner sur le maintien des taux des différentes taxes locales.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Décide de maintenir le taux de C.F.E – Cotisation Foncière des Entreprises, pour 2023 à 22,79 %,
- Décide de maintenir le taux de T.F.N.B. - Taxe sur le Foncier Non Bâti, pour 2023 à 1,89 %,
- Décide de maintenir le taux de la T.F.B. - Taxe Foncière sur les propriétés Bâties, pour 2023 à 1,90 %,
- Décide de maintenir le taux de T.H. – Taxe d'Habitation, pour 2023 à 9.53 %
- Dit que le produit sera prévu en section de fonctionnement du budget principal

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Belmont de la Loire
M Jean Luc MATRAY

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20230216-N2023-016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2023

